



GAS Global **Audit** Services SA, Genève

COLLECTIF D'ASSOCIATIONS POUR L'URGENCE SOCIALE (CAUSE)

GENÈVE

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

CONTROLE ORDINAIRE

SUR LES COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE 2023



Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale des membres de
COLLECTIF D'ASSOCIATIONS POUR L'URGENCE SOCIALE (CAUSE), GENEVE

Genève, le 7 mai 2024

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du COLLECTIF D'ASSOCIATIONS POUR L'URGENCE SOCIALE (CAUSE), GENEVE comprenant le bilan au 31 décembre 2023, compte d'exploitation, tableau de financement, tableau de variation du capital et des fonds affectés pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Selon la norme Swiss GAPP RPC 21, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de révision de l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du CAUSE et de ses résultats au 31 décembre 2023 conformément aux Swiss GAAP RPC, et plus particulièrement à la Swiss GAAP RPC 21, et sont conformes à la loi suisse. En outre, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts, à la loi genevoise sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, à la loi sur les indemnités et les aides financières de l'Etat de Genève et son règlement d'application ainsi que les directives émises par le Conseil d'Etat.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du CAUSE, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Comité relatives aux comptes annuels

Le Comité est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Comité est responsable d'évaluer la capacité du CAUSE à poursuivre ses activités. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du CAUSE à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité des activités, sauf si le Comité a l'intention de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>
Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

GAS Global Audit Services SA



Catherine Minder-Reynard
Expert réviseur agréée
Réviseur responsable



Alain Gimmi
Expert réviseur agréé

Annexes : comptes annuels

ASSOCIATION CAUSE

Bilan

au 31 décembre 2023

avec chiffres de l'année comparative

en francs suisses

ACTIFS	Notes	2023	2022
Actifs circulants			
Liquidités		614 883	108 011
Débiteurs		57 220	34 440
Comptes de régularisation actif	7	179 386	295 104
Total actifs circulants		851 489	437 555
Actifs immobilisés			
Comptes caution loyers		21 967	21 882
Parts Coopérative Bistoquette		96 000	20 200
Total immobilisations financières		117 967	42 082
Travaux Augustins	8	574 425	–
Total immobilisations corporelles		574 425	42 082
Total actifs immobilisés		692 392	42 082
TOTAL ACTIFS		1 543 881	479 637

ASSOCIATION CAUSE

Bilan

au 31 décembre 2023

avec chiffres de l'année comparative
en francs suisses

PASSIFS

Capitaux étrangers à court terme

Créanciers		105 571	15 615
Créanciers sociaux et fiscaux	9	144 234	169 826
Comptes de régularisation passif	10	359 347	111 853

Total capitaux étrangers à court terme		609 152	297 294
---	--	----------------	----------------

Fonds affectés

Fonds affecté Hébergement d'urgence	11.1	36 469	3 662
Fonds affecté Répit humanitaire	11.2	204	40 897
Fonds affecté Travaux LRH	11.3	80 416	98 626
Fonds affecté Travaux Augustins	11.5	–	–

Total fonds affectés ordinaires		117 090	143 185
--	--	----------------	----------------

Fonds affecté long terme Bistoquette	11.7	96 000	–
Fonds affecté amortissement différé Travaux Augustins	11.6	574 425	–

Total fonds affectés amort. diff. et long terme		670 425	–
--	--	----------------	----------

Total fonds affectés		787 514	143 185
-----------------------------	--	----------------	----------------

Capitaux propres

Résultats reportés		39 157	40 237
Résultat de l'exercice - Bénéfice		108 058	-1 080

Total capitaux propres		147 215	39 157
-------------------------------	--	----------------	---------------

TOTAL PASSIFS		1 543 881	479 637
----------------------	--	------------------	----------------

ASSOCIATION CAUSE

Compte de résultat

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

avec chiffres de l'année comparative

en francs suisses

REVENUS D'EXPLOITATION	Notes	2023	2022
Produits			
Subventions	12	2 461 760	1 959 044
Dons	13	1 352 263	1 731 918
Revenus directs (hébergement et location)		498 080	390 387
Autres revenus		33 820	9 252
Total des produits		4 345 924	4 090 601
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION		4 345 924	4 090 601
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges directes d'activités et de projets			
Charges directes de projets	14	987 377	2 182 325
Total charges directes d'activités et de projets		987 377	2 182 325
Charges de personnel			
Salaires	15	2 102 297	1 946 295
Charges sociales		369 762	354 899
Autres frais de personnel	16	19 167	13 776
Indemnités reçues des assurances	17	-59 265	-27 454
Total charges de personnel		2 431 960	2 287 516
Frais généraux			
Frais de locaux	18	58 070	8 727
Frais administratifs et informatiques	19	70 614	56 943
Frais de communication, déplacements et événements		2 861	6 451
Frais bancaires et financiers		577	816
Total frais généraux		132 122	72 936
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		3 551 459	4 542 778
RESULTAT NET AVANT VARIATIONS DES FONDS		794 464	-452 177
- Attribution aux fonds affectés	11	-3 735 865	-3 701 169
+ Utilisation des fonds affectés	11	3 049 458	4 152 266
Mouvement net des fonds affectés		-686 407	451 097
RESULTAT NET DE L'EXERCICE - BENEFICE		108 058	-1 080

ASSOCIATION CAUSE

Compte de résultat par projets

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

avec chiffres de l'année comparative

en francs suisses

2023	Hébergement d'urgence	Répît humanitaire	Travaux LRH	Travaux La Cour	La Bistoquette	Fonds non affectés	Total
REVENUS D'EXPLOITATION							
Subventions	889 200	1 563 600	–	–	–	8 960	2 461 760
Dons	612 641	–	–	574 425	96 000	69 198	1 352 263
Revenus directs	–	–	–	–	–	498 080	498 080
Autres revenus	–	–	–	–	–	33 405	33 405
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION	1 501 841	1 563 600	–	574 425	96 000	609 643	4 345 508
CHARGES D'EXPLOITATION							
Charges directes de projets	583 194	186 812	18 210	–	–	199 161	987 377
Charges de personnel	838 834	1 315 766	–	–	–	277 360	2 431 960
Frais généraux	47 005	59 637	–	–	–	25 064	131 706
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 469 033	1 562 215	18 210	–	–	501 585	3 551 044
RESULTAT AVANT MOUVEMENT DE FONDS	32 807	1 385	-18 210	574 425	96 000	108 058	794 464
MOUVEMENT DES FONDS	-32 807	-1 385	18 210	-574 425	-96 000	–	-686 407
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	–	–	–	–	–	108 058	108 058

2022	Hébergement d'urgence	Répît humanitaire	Travaux LRH	Travaux La Cour	Ligne téléphonique	Fonds non affectés	Total
REVENUS D'EXPLOITATION							
Subventions	1 009 000	850 044	100 000	–	–	–	1 959 044
Dons	1 531 918	–	200 000	–	–	–	1 731 918
Revenus directs	6 357	–	–	–	–	384 030	390 387
Autres revenus	3 850	–	–	–	–	5 402	9 252
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION	2 551 125	850 044	300 000	–	–	389 432	4 090 601
CHARGES D'EXPLOITATION							
Charges directes de projets	1 749 839	105 805	201 374	–	84 537	125 307	2 266 862
Charges de personnel	1 300 016	673 167	–	–	–	229 796	2 202 979
Frais généraux	8 436	30 174	–	–	–	34 326	72 936
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	3 058 291	809 146	201 374	–	84 537	389 430	4 542 778
RESULTAT AVANT MOUVEMENT DE FONDS	Genève, le 30 a	40 898	98 626	–	-84 537	2	-452 177
MOUVEMENT DES FONDS	507 166	-40 898	-98 626	–	83 455	–	451 098
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	–	–	–	–	-1 082	2	-1 080

ASSOCIATION CAUSE

Tableau de financement au 31 décembre 2023

avec chiffres de l'année comparative
en francs suisses

TABLEAU DE FINANCEMENT	2023	2022
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation		
Résultat de l'exercice	108 058	-1 080
Diminution / (Augmentation) créances à court terme	-22 780	-404
Diminution / (Augmentation) comptes de régularisation actif	115 717	-169 473
Augmentation / (Diminution) des créanciers et dettes	64 363	-89 577
Augmentation / (Diminution) comptes de régularisation passif	247 495	-25 428
Total flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	512 852	-285 962
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement		
Diminution / (Augmentation) immobilisations financières	-75 885	-18 550
Diminution / (Augmentation) immobilisations corporelles	-574 425	-
Total flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-650 310	-18 550
Flux de fonds provenant de l'activité de financement		
Augmentation / (Utilisation) fonds affectés ordinaires	-26 095	-451 098
Augmentation / (Utilisation) fonds affectés amort. diff. et long terme	670 425	-
Total flux de fonds provenant de l'activité de financement	644 329	-451 098
TOTAL VARIATION DES LIQUIDITES		
	506 872	-755 609
Etat des liquidités au 1er janvier	108 011	863 620
Etat des liquidités au 31 décembre	614 883	108 011

ASSOCIATION CAUSE

Tableau de variation des fonds Pour l'exercice clos au 31 décembre 2023

avec chiffres de l'année comparative

En francs suisses

2023	01.01	Attri- butions	Utilisations	Transferts internes / externe	31.12
Fonds affectés					
Fonds affecté Hébergement d'urgence	3 662	1 501 841	-1 469 033	–	36 469
Fonds affecté Répit humanitaire	40 897	1 563 600	-1 562 215	-42 078	204
Fonds affecté Travaux LRH	98 626	–	-18 210	–	80 416
Fonds affecté Parts sociales La Bistoquette	–	96 000	–	-96 000	–
Fonds affecté Travaux Augustins	–	574 425	–	-574 425	–
Total fonds affectés ordinaires	143 185	3 735 865	-3 049 458	-712 503	117 090
Fonds affecté long terme La Bistoquette	–	–	–	96 000	96 000
Fonds affecté amortissement différé Travaux Augustins	–	–	–	574 425	574 425
Total fonds affectés long terme et amort. Différé	–	–	–	670 425	670 425
Total fonds affectés	143 185	3 735 865	-3 049 458	-42 078	787 514
Fonds propres					
Résultat reporté	40 237	–	–	-1 080	39 157
Résultat de l'exercice	-1 080	108 058	–	1 080	108 058
Total fonds propres	39 157	108 058	–	–	147 215
Fonds affectés					
Fonds affecté Hébergement d'urgence	510 828	2 551 125	-3 058 291	–	3 662
Fonds affecté Répit humanitaire	–	850 044	-809 147	–	40 897
Fonds affecté Travaux LRH	–	300 000	-201 374	–	98 626
Fonds affecté Ligne téléphonique	83 455	–	-83 455	–	–
Total fonds affectés	Genève, le 31	3 701 169	-4 152 266	–	143 185
Fonds propres					
Résultat reporté	21 013	–	–	19 224	40 237
Résultat de l'exercice	19 224	-1 080	–	-19 224	-1 080
Total fonds propres	40 237	-1 080	–	–	39 157

ASSOCIATION CAUSE

Annexe aux états financiers

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

avec chiffres de l'année comparative

En francs suisses

1. Description de l'entité

Le CausE (Collectif d'Associations pour l'Urgence SocialE) est une association à but non lucratif, régie par les articles 60 et suivants du Code Civil Suisse et par ses statuts datés du 9 décembre 2020 et modifiés le 31 mai 2023.

Son siège est situé dans le canton de Genève.

Elle a pour but de mettre en œuvre et soutenir des réponses innovantes, concrètes et dignes aux problématiques rencontrées par les personnes vivant la précarité dans un esprit d'universalité/inconditionnalité à travers les axes suivants :

- Mise à l'abri humanitaire des personnes sans-abri.
- Développement de solutions de logement pour des personnes en manque d'hébergement ou logées dans des situations précaires.
- Information et sensibilisation des autorités et de la population aux réalités des personnes vivant la précarité.

2. Organisation

L'Assemblée Générale est l'organe souverain de l'association et est composée des organisations membres de l'Association.

Les membres de l'Association sont des organisations privées à but non lucratif (association ou fondation) actives dans le domaine socio-sanitaire.

Le comité, nommé pour 2 ans par l'Assemblée Générale, tient un registre des membres et assure la direction exécutive. Le comité se consitue lui-même, sauf le président qui est élu par l'Assemblée Générale.

Président :	M. Fabrice Roman (Centre la Roseaie) *	M. Fabrice Roman
Vice-Président :	M. Etienne Quillet (Bateau Genève)*	M. Etienne Quillet
Trésorière :	Mme Valérie Spagna (Armée du Salut) *	Mme Valérie Spagna
Membres :	M. Alain Bolle (Centre Social Protestant)*	M. Alain Bolle
	Mme Sophie Buchs (Caritas)*	Mme Sophie Buchs
	M Thomas Herquel (Première Ligne) *	M Thomas Herquel

La direction est assurée par :

Directrice	Aude Bumbacher *	Aude Bumbacher
Adjointe de direction	Caroline Ritter	Caroline Ritter

Le Comité désigne les détenteurs des signatures, qui est collective à deux. Le signe * indique les personnes ayant la signature.

3. Parties liées

Les organisations membres peuvent fournir certaines prestations, notamment en matière de support ou de logistique, à l'association "CausE". Si les montants sont significatifs ceux-ci seront indiqués dans les Etats Financiers.

Le comité est constitué de personnes qui sont également membres ou salarié-e-s des associations membres, l'appartenance est indiquée au regard de leur nom dans la liste des membres du comité (cf point 2, comité).

ASSOCIATION CAUSE

Annexe aux états financiers

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

avec chiffres de l'année comparative

En francs suisses

4. Statut fiscal

L'Association bénéficie d'une exonération fiscale d'une durée indéterminée à partir de l'exercice 2020.

5. Organe de révision et SCI

Le système de contrôle interne a été formalisé en 2021, approuvé par le Comité en date du 14 septembre 2021, et revu les 17 novembre 2022 et 19 septembre 2023.

L'Organe de révision est la Fiduciaire Global Audit Services SA, Genève, dont le mandat débute en 2020.

Les honoraires provisionnés pour l'exercice 2023 se montent à CHF 6'500 (2022, frais effectifs : CHF 6'462).

6. Principes comptables

6a Principes pour la comptabilisation et la préparation des états financiers

Les états financiers de CausE ont été établis conformément aux dispositions applicables du Code des obligations, aux normes Swiss Gaap RPC, notamment la Swiss Gaap RPC 21, et aux exigences de l'Etat et de la ville de Genève pour les entités subventionnées.

6b Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale.

6c Débiteurs

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale, sur la base des factures émises par l'association pour des prestations réalisées à la date de boucllement.

6d Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, puis amorties selon leur durée de vie. Sont considérés comme des immobilisations corporelles les actifs corporels dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, et répartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

Le seuil d'activation est fixé à CHF 3'000.-.

6e Comptes de régularisation actif et passif

Les comptes transitoires sont déterminés selon le principe de la délimitation des charges et des produits sur l'exercice concerné.

6f Fournisseurs et créanciers divers

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale sur la base des factures correspondant à des livraisons ou à des prestations réalisées à la date du boucllement.

6g Revenus et charges

Les revenus et les charges sont enregistrés selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations ou événements générateurs de revenus surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

ASSOCIATION CAUSE

Annexe aux états financiers

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

avec chiffres de l'année comparative

En francs suisses

6h Dons, cotisations et subventions

Les dons, cotisations et subventions collectés sont reconnus dans le compte de résultat lorsqu'ils sont dans le pouvoir de disposition de l'association.

6i Fonds affectés

Les fonds affectés sont des produits reçus pour un but déterminé par des tiers et soumis à une restriction d'utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus, puis affectés au passif dans la rubrique « fonds affectés » par la comptabilisation d'une charge d'attribution aux fonds affectés. Ils sont reconnus en revenus l'année où sont encourues les dépenses ainsi financées par la comptabilisation d'une utilisation de fonds affectés.

7. Comptes de régularisation actifs	2023	2022
Produits à recevoir	50 739	210 955
Charges constatées d'avance	128 647	84 149
Total comptes de régularisation actifs	179 386	295 104

8. Actifs immobiliers	2023	2022
Travaux Augustins, travaux en cours	574 425	–
Total actifs immobiliers	574 425	–

L'actif "Travaux Augustins" sera amorti de manière linéaire durant la période entre la fin des travaux et l'échéance du droit de superficie accordé par acte notarié du 26 janvier 2023 pour une période de 10 ans, renouvelable.

Voir aussi note 20, gratuités.

9. Créanciers sociaux et fiscaux	2023	2022
Caisse AVS	50 446	79 760
Caisse de pension	53 839	47 593
Autres assurances sociales	36 116	42 473
Administration fiscale	3 833	–
Total créanciers sociaux et fiscaux	144 234	169 826

10. Comptes de régularisation passifs	2023	2022
Produits constatés d'avance	250 000	1 315
Charges à payer	109 347	110 538
Total comptes de régularisation passifs	359 347	111 853

ASSOCIATION CAUSE

Annexe aux états financiers

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

avec chiffres de l'année comparative

En francs suisses

11. Fonds affectés

Un tableau séparé détaillant les mouvements des fonds affectés est joint aux Etats Financiers.

11.1 Fonds affecté Hébergement d'urgence

Ce fonds, alimenté par des financements publics et privés, finance des hébergements d'urgence en hôtel pour les personnes sans-abri.

11.2 Fonds affecté Répit humanitaire

Ce fonds, alimenté par des financements publics et privés, finance un projet de mise à l'abri immédiate des personnes sans-abri, notamment dans l'ancienne Renfile du CSP à Plan-les-Ouates.

11.3 Fonds affecté Travaux LRH

Ce fonds, alimenté par des financements publics et privés, finance les travaux de transformation et d'aménagement de l'ancienne Renfile du CSP à Plan-les-Ouates.

11.4 Fonds affecté Ligne téléphonique

Ce fonds, alimenté par des financements publics et privés, finance une "hotline" téléphonique pour l'hébergement d'urgence.

11.5 Fonds affecté Travaux Augustins

Ce fonds, alimenté par des financements privés, finance la réfection et les travaux d'aménagement du bâtiment situé à la Cour des Augustins.

11.6 Fonds affecté amortissement différé Travaux Augustins

Ce fonds est alimenté par transfert de la part des travaux Augustins qui est financée par des donateurs. Le fonds est ensuite utilisé proportionnellement lorsque les charges d'amortissement sont reconnues dans les comptes.

11.7 Fonds affecté La Bistoquette

Ce fonds, alimenté par un financement privé, finance l'acquisition et la détention de parts sociales dans la coopérative d'habitation "La Bistoquette". L'association disposera de 2 appartements qui hébergeront des bénéficiaires (personnes sans abri ou en situation précaire).

12. Subventions reçues	2023	2022
Ville de Genève, département de la Cohésion sociale et de la Solidarité	2 452 800	1 854 044
Loterie Romande	–	100 000
Autres Subventions	8 960	5 000
Total subventions reçues	2 461 760	1 959 044

Voir aussi note 20, gratuités

ASSOCIATION CAUSE

Annexe aux états financiers

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

avec chiffres de l'année comparative

En francs suisses

13. Dons reçus	2023	2022
Fondation privée Genevoise, dons affectés	1 250 425	1 520 000
Chaîne du bonheur, don affectés	–	150 000
Autres dons, affectés	82 889	61 918
Autres dons, non affectés	18 949	–
Total dons reçus	1 352 263	1 731 918

14. Charges directes d'activités et de projets	2023	2022
Hébergements - nuitées	460 339	1 611 010
Loyers et charges	219 596	224 353
Repas et aides alimentaires	77 834	104 898
Travaux	185 976	201 374
Autres frais directs	43 632	40 690
Total charges directes d'activités et de projets	987 377	2 182 325

15. Rémunération des membres dirigeants		
Les membres du comité du CausE ne reçoivent pas d'indemnités ou de salaires pour leur engagement.		

16. Autres frais de personnel	2023	2022
Formation et supervision	15 144	10 459
Autres frais	4 023	3 317
Total autres frais de personnel	19 167	13 776

17. Indemnités reçues des assurances	2023	2022
Congés maternités et paternités	41 807	10 044
Congés maladie et accident	17 458	17 410
Total indemnités reçues des assurances	59 265	27 454

18. Frais de locaux	0	2022
Loyer et charges (cf note 20)	–	–
Energies	17 796	–
Assurances	11 208	8 660
Entretien et réparation	21 693	–
Autres	7 373	67
Total frais de locaux	58 070	8 727

ASSOCIATION CAUSE

Annexe aux états financiers

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

avec chiffres de l'année comparative

En francs suisses

19. Frais administratifs et informatiques	2023	2022
Papeterie, télécommunication, port, cotisations et AG	23 178	16 695
Informatique	6 707	8 498
Honoraires comptabilité et salaires, conseils, RC	34 229	24 826
Honoraires révision	6 500	6 924
Total frais administratifs et informatiques	70 614	56 943

20. Prestations bénévoles et gratuites	2023	2022
---	-------------	-------------

L'association bénéficie d'une servitude de superficie de 10 ans renouvelable pour des locaux sis à la Cour des Augustins. Ce droit a été octroyé par acte notarié du 23 janvier 2023, l'association s'engageant à affecter les locaux exclusivement à l'exercice de ses activités statutaires. Une éventuelle modification du but statutaire requiert l'approbation du donateur. La valeur d'assurance du bien est de CHF 10'867'100, le revenu locatif annuel assuré de CHF 1'666'667.

L'association bénéficie également d'une subvention non-monnaire de l'Etat de Genève, DCS, pour la mise à disposition gratuite de locaux destinés à l'hébergement de personnes démunies et sans abri. Les principaux éléments sont indiqués ci-après.

Immeuble d'habitation av.de la Roseraie 58	51 720	34 480
--	--------	--------

21. Engagements hors bilan	2023	2022
-----------------------------------	-------------	-------------

Baux qui n'échoient pas ni ne peuvent être dénoncés dans les 12 mois qui suivent la clôture :

Valeur résiduelle des locaux destinés aux bénéficiaires, de 1 à 5 ans	215 530	176 739
Valeur résiduelle des locaux destinés aux bénéficiaires, plus de 5 ans	–	–

22. Rapport de performance

Le CausE publie un rapport d'activité qui remplit les critères du rapport de performance selon la norme Swiss Gaap RPC 21.

ASSOCIATION CAUSE

Annexe aux états financiers

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

avec chiffres de l'année comparative

En francs suisses

23. Autres informations	2023	2022
Nombre d'employés au 31.12, en EPT	28.7	24.7
Cautonnement et sûretés en faveur de tiers	21 967	21 882
Dettes envers les institutions de prévoyance		
Cotisations courantes	53 839	47 593
Cotisations non courantes	Néant	Néant
Engagements résultant de contrats de leasing	Néant	Néant
Actifs mis en gage ou grevé d'une réserve de propriété	Néant	Néant
Montant provenant de la dissolution de réserves latentes	Néant	Néant
Engagements conditionnels	Néant	Néant
Événement significatif postérieur à la date de clôture	Néant	